L'ABEILLE,

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre.

☞Pour les avis d'encans, et autres, voyez le supplément.

PRISE DE LA GOELETTE DE GUERRE HENRIETTA.

La goélette *Correo*, capt. Hurd, partit il y a quelque tems de ce port pour se rendre à Brasoria. Elle avait à son bord entr'autres passagers le colonel Austin, M. Grecian et d'autres colons respectables.

A son arrivée sur les côtes du Texas cette goel. rencontra le *pilot boat* mexicain *Henrietta*, commandé par Thompson, qui lui donna la chasse; mais heureusement le *Correo* avait à bord 2 canons de 12 et environ 40 hommes bien armés et décidés à vendre chèrement leur vie. Les deux batimens vinrent à l'abordage et après une légère action, Thompson fut pris.

Le capitaine du Correo envoya sa goelette à sa destination et est arrivé hier soir, en ce port, avec le pilot boat Henrietta et tout l'équipage.

Voilà le fait tel qu'il nous a été raconté par quelques personnes respectables de cette ville; quant aux particularités nous nous empresserons de les publier dans notre prochain numéro.

La malle d'hier nous a apporté des journaux de Philadelphie du 1er. septembre, de Baltimore et de Washington du 3 et de Charleston du 8. Par ces derniers nous avons des dates de New-York du 1er. après-midi.

Rien de nouveau d'Europe.

Une lettre de Nassau N. P. datée du 25 août et reçue à Charleston le 7 de ce mois, annonce que le navire de Philadelphie Missouri, capitaine Birkett, allant de la Nouvelle-Orléans à Marseille, s'est perdu sur le grand banc de Bahama. On n'a presque rien pu sauver. Le capitaine et l'équipage sont arrivés à Nassau, et doivent se rendre aux Etats-Unis par la première occasion.

Par l'arrivée de la goelette *Lady Madison*, capitaine Dunford, venant de Velasco qu'elle a quitté le 27 du mois dernier, nous avons reçu des nouvelles plus récentes du Texas. Ce pays parait être livré aux plus grandes agitations, et à la veille peut-être d'une révolution. Les progrès alarmans du centralisme dans tous les autres Etats de l'Union Mexicaine, les projets d'invasion de Santa-Anna, une vente que l'on médite de faire d'une grande quantité de terrains cultivés, l'imposition de taxes exhorbitantes et inégalement réparties—tous ces motifs joints à l'arrestation du gouverneur de cet Etat, ont enfin soulevé l'indignation des habitans du Texas, qui paraissent décidés à soutenir leurs droits et à combattre ces mesures oppressives. Des assemblées ont eu lieu dans toutes les villes et villages. Entr'autres à Columbia, Harrisburg, Velasco, Brazoria et San Philippe, où les citoyens ont passé des résolutions exprimant leur indignation de la conduite du gouvernement général, et leur ferme résolution de s'opposer à sa tyrannie. Dans ces assemblées on est convenu de convoquer une grande convention générale, et on s'est engagé à se soumettre à ses décisions. Cette convention devait avoir lieu le 14 septembre et on s'attendait bien qu'elle adopterait des mesures qui exciterait Santa Anna à mettre à exécution ses menaces d'invasion.

Ces mesures seront sans doute de faire un appel à chaque habitant du Texas pour s'opposer par tous les moyens honorables, et même par la voie des armes, aux usurpations du centralisme.

Tous les Etats du Mexique se sont soumis au gouvernement central, ou, en d'autres termes, au général Santa Anna. Le Texas seul ose s'opposer à sa tyrannie, dans cet état de choses un conflit parait inévitable, et sans doute nous ne tarderons pas à apprendre que cet Etat a déclaré son indépendance.

Santa Anna concentre à Satillo des forces nombreuses. Son entrée au Texas serait considéré une déclaration de guerre. Les chefs politiques et militaires ont répandu une foule de proclamations pour appaiser la fermentation populaire, mais elles n'ont produit aucun effet.

Le comité de Colombia, nommé *Comité de sûreté et de correspondance*, a résolu de ne jamais livrer aucun citoyen aux autorités militaires, et a publié une proclamation adressée aux habitants du Texas, les engageant à se rallier et à ne pas se soumettre au gouvernement des bayonnettes.

CANAL DE LA BANQUE.

On présume que ce canal sera complètement achevé vers le premier Décembre prochain.

Nous apprenons que la Banque de ce nom vient de faire un contrat avec notre infatigable concitoyen, M. William Gormley, pour construire dans certains endroits du canal plusieurs *rentrées* ou demi-lunes et pour enlever dudit canal toutes les obstructions qui s'y trouvent. Cette opération devra être terminée pour la même époque.

D'après les talens et l'activité que chacun reconnait à M. Gormley il n'y a pas le moindre doute que l'ouvrage ne se fasse dans le terme fixe. Tous les antécédens relatifs à la fouille et aux divers autres travaux du canal, garantissent le succès de cette nouvelle opération. C'est donc avec regrêt que nous apprenons que M. Gormley, dans son premier contrat avec la Banque a perdu une somme d'argent assez considérable.

Le canal, tel qu'il existe, mesure soixante pieds de large et a environ dix pieds de profondeur. Sa longueur est d'à-peu-près 6 milles. Il est calculé de manière à ce que les plus grandes goêlettes et les plus gros bateaux à vapeur qui font le trajet du lac Pontchartrain et qui servent de moyens de communication entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile, et tous autres points intermédiaires puissent y entrer, débarquer et recevoir leurs chargemens au Bassin. Nous présumons que les bâtisses nécessaires au commerce de cet endroit y seront immédiatement établies et qu'avant le premier Mars prochain nous y verrons s'élever de vastes magasins d'approvisionnemens et d'entrepôt.

L'augmentation rapide dans la valeur des terrains qui avoisinent le bassin et le canal est presque incroyable. Nous apprenons que des lots de terre de 25 pieds de face à quelques uns des principaux embarcadaires du nouveau bassin et de 120 pieds de profondeur, se sont vendus pour la somme d'environ trois mille piastres chaque.

Quand on réfléchit à ce qu'était la ville de la Nouvelle Orléans, il y a 26 ans, et ce qu'elle est maintenant, on est réellement surpris de la métamorphose qui s'y est opérée. La Nouvelle-Orléans, alors, ne se composait pour ainsidire que de ce que l'on appelle le carré de la ville, de la rue des Tchoupitoulas, faisant face à la rivière, et sur laquelle se trouvaient quelques comptoirs servant d'entrepôt aux denrées qui nous arrivaient des hauts par les barges et les chalans. Cette rue ne s'étendait que jusqu'à la limite de l'habitation Delor en face de laquelle se trouvait le joli jardin appelé "*Jardin d'Elisa*". On comptait à peine trente ou quarante masures dispersées çà et là dans quelques unes des rues du faubourg Ste. Marie; à peu près le même nombre sur le chemin du bayou et dans le bourg St. Jean. C'est à cette époque que se fit la division en terrains de l'habitation Marigny, et c'est dès ce moment que commença cette lutte entre la partie supérieure de la ville et le faubourg d'en bas, lutte dans laquelle la première se présenta comme un colosse, déployant tout ce que la ruse, la force et l'adresse ont de moyens pour s'assurer les honneurs de la victoire, aussi obtint-elle tout l'avantage possible, et la suprématie dans les transactions commerciales fut le prix de ce triomphe.

Cependant cette lutte, tout en accordant cette suprématie au faubourg Ste. Marie servit considérablement à hâter les destinées futures de la Nouvelle Orléans. L'esprit d'améliorations se développa peu à peu: chacun des quartiers de la ville sembla tout à coup se réveiller d'un profond sommeil et fit de nombreux efforts pour co-opérer à la grande œuvre que méditait le district supérieur, celle de rendre notre ville l'une des premières des Etats Unis d'Amerique.

Le systême de navigation intérieure commença dès lors à se perfectionner; les barges qui mettaient régulièrement deux ou trois mois à faire le trajet de la Nouvelle-Orléans à St. Louis ou à Louisville furent remplacées par les bateaux à vapeur; les communications avec l'intérieur étant rendues plus faciles, l'industrie devint plus grande; le commerce se développa d'une manière extraordinaire, et notre marché, qui ne recevait que quelques milliers de balles de coton de la basse et haute Louisiane ainsi que des autres Etats ou territoires bordant le Mississippi et ses tributaires, a vu le chiffre de ces produits augmenter annuellement et à tel point que, maintenant, toutes les manufactures du Nord et près de la moitié de celles d'Europe travaillent avec les cotons dits "de la Nouvelle-Orléans.

On peut en dire autant de nos sucres et de nos tabacs.

Pour mettre nos lecteurs en état de juger par eux mêmes de l'augmentation rapide de notre commerce, nous leur soumettons le tableau suivant des denrées importées et exportées depuis l'année 1831 jusqu'à l'époque actuelle.

COTONS.

Importations.		Exportations.	
1831—32	345010	1831—32	349073
32—33	399413	32—33	403189
33—34	456079	33—34	456965
34—35	524893	34—35	530082

TABAC.

Importations.		Exportations.	
1832—33	20627	1832—33	22456
33—34	24424	33—34	21377
34—35	34520	34—35	31583

Quant aux sucres, nous n'en disons rien, car l'abondance et la faiblesse des récoltes, tient comme on le sait à des causes trop accidentelles pour qu'il soit permis d'avancer que cette denrée doive augmenter annuellement dans la même proportion. Cependant nous dirons que l'exportation de cette année a été de 20,000 boucauds plus forte que celle de l'année dernière.

Mais tandis que le commerce marchait à pas de géant vers son dernier point d'élévation, les améliorations internes augmentaient également. Le canal Carondelet, tout en jetant sur notre marché les produits de l'autre bord du lac, d'une partie de l'Etat du Mississipi et de l'Alabama a donné l'idée à la Corporation de la Nouvelle-Orléans de rendre habitables toutes les terres marécajeuses du faubourg Tremé. En 1822, et plus tard, ces terres ont été divisées en lots et vendues par suite des ordonnances du Conseil, et dans les mêmes endroits où se trouvaient des cyprières, des mares, des prairies basses où les chasseurs allaient régulièrement essayer leur adresse contre les canards, les becassines et autres oiseaux aquatiques, nous voyons maintenant et presque comme par l'effet d'un coup de baguette magique, près de deux cents maisons et une population entière.

Le Canal de la Banque en se fouillant plus tard a rendu cultivables la plupart des terres qui l'avoisinent; les travaux actuels de la compagnie du dessèchement achèveront d'étendre la ville sur les derrières, la rendront en cela plus concentrée et moins exposée à la division qui s'ensuivrait naturellement, si elle continuait comme par le passé à s'agrandir sur ses deux ailes, celle d'en haut et celle d'en bas.

Que reste-t-il donc à faire maintenant pour rendre la Nouvelle-Orléans ce qu'elle doit devenir un jour, LA PREMIERE VILLE DE L'UNION? Prendre des mesures pour augmenter sa population autant que faire se pourra. Combattre et chercher à détruire par tous les moyens que l'on jugera nécessaires d'employer, le germe des maladies épidémiques qui déciment annuellement les habitans nouvellement établis parmi nous. Parviendra-t-on jamais à assainir entièrement notre ville? Nous l'ignorons: mais d'après l'opinion des gens de l'art, il est plus que certain que l'on réussira à diminuer de beaucoup l'intensité de la maladie régnante, lorsque l'on aura desséché tout-à-fait les marais qui avoisinent la Nouvelle-Orléans; lorsque l'on aura amélioré l'état actuel des bords du Mississipi, ce que l'on fera facilement en mettant cette vaste batture du faubourg Ste. Marie hors du contact des eaux du fleuve. Lorsqu'après avoir desséché les marais on aura abattu toutes ces cyprières qui empêchent la libre circulation de l'air de la mer et du lac. Tout cela, il est vrai, ne peut s'obtenir qu'à la longue. Mais dans l'intervalle, ne devrait-il pas être défendu de faire aucune espèce de fouilles, soit dans les rues de la ville, soit dans ses environs, pendant, ou quelques tems avant l'époque annuelle des épidémies? Nous pensons que la prudence devrait recommander impérieusement cette précaution. C'est donc avec le plus grand regret que nous avons appris que l'objet du contrat passé entre la Banque du Canal et M. Gormley était de dessécher entièrement le canal pour le nettoyer après et y faire plusieurs demi-lunes. On nous a même dit que différentes machines à vapeur ou autres avaient été déjà placées et devaient servir à transvider sur les terres environnantes toutes les eaux de ce canal. Nous ne savons à quel point l'information que l'on nous a donnée est vraie. Mais si le but de la Banque était réellement de faire une opération semblable à celle dont nous venons de parler, nous pensons qu'il serait du devoir de nos autorités civiles d'empêcher que ce travail ne s'effectue, du moins pendant l'époque actuelle. Nous savons tous que le canal d'en haut est extraordinairement poissonneux, et le dessécher dans le moment actuel ce serait rendre la maladie régnante plus terrible qu'elle ne l'est, et developper les germes de cinquante autres épidémies.

Nous espérons que les autorités compétentes prendront en considération les observations que nous venons de faire et emploieront selon que le cas échéera toutes les mesures nécessaires pour prévenir une peste générale.

Le *Nouvelliste* de Thibodeauxville, du 4 sept., annonce que d'après les informations qu'il reçoit de toutes parts, les récoltes de coton dans cette paroisse ont considérablement souffert par suite des pluies continuelles. Depuis deux mois les plaintes sont générales. Nous espérons cependant, dit cette feuille, que malgré l'excessive humidité, nos habitans seront encore indemnisés de leurs travaux, et que les récoltes ne seront pas aussi mauvaises qu'on le craint.

La récolte de maïs promet d'être aussi abondante qu'on en ait jamais vu dans cette paroisse.

Un correspondant du *Courier* de Boston, dans un long article admirablement écrit et raisonné, confirme l'opinion émise dans les journaux de Richmond et de Charleston, et depuis longtemps dans l'*Abeille* de cette ville. Nous avons toujours dit qu'il serait convenable et même absolument nécessaire que les villes du nord adoptassent des mesures légales pour empêcher que leurs citoyens n'interfèrent directement ou indirectement avec les états du sud. C'est la loi des nations et l'usage des différens peuples de n'intervenir en rien dans les règlemens sociaux les uns des autres: cette loi doit aussi exister pour les états confédérés. Si des nations indépendantes les unes des autres qui n'ont ensemble d'autres relations que celles de bonne amitié et d'un commerce d'échanges, peuvent légalement empêcher leurs propres citoyens de commettre quelque acte que ce soit qui peut interrompre la bonne intelligence entre elles, à bien plus forte raison est-il juste et convenable que des Etats unis par une même constitution puissent par des lois préventives et pénales, empêcher la commission d'actes tendants à détruire et les droits garantis, et le bonheur que leur assure l'Union.

Nous joignons ici la conclusion de l'article du *Boston Courier*, dans lequel on voit un tableau fidèle des malheurs que pourrait produire le fanatisme des abolitionistes.

1o. Ce serait violer la constitution et les lois si les états du nord interféraient dans la question des esclaves. 2o. Toute interférence de ce genre doit naturellement exciter au plus haut point le ressentiment des propriétaires d'esclaves, ce qui produirait les plus grands désastres sans produire le moindre bien. 3o. Les abolitionistes, s'ils ont jamais été les amis de la race de couleur, sont les amis les plus cruels qu'ils puissent avoir. Leurs mesures sont déjà cause que cette race est placée sous la surveillance la plus rigoureuse, qu'ils sont privés de toute espèce de culture morale, et qu'il leur est impossible de goûter cette consolation aussi indispensable au prince qu'au paysan, au maitre qu'à l'esclave. 4o. Si chaque homme, femme et enfant dans les états du nord s'unissaient et déclaraient d'une voix unanime que l'esclavage est aboli, qu'en résulterait-il? Chaque homme, femme et enfans dans les états du sud s'uniraient et déclareraient d'une voie unanime que l'esclavage existe d'un bout à l'autre de l'Union. 5o. Une émancipation soudaine et générale rendrait la race des gens de couleur les êtres les plus misérables que la terre ait jamais porté. Il est tellement faux qu'ils soient malheureux à présent, que si l'on compare la situation de nos trois millions de noirs, si toutefois ils sont aussi nombreux, avec celle de trois millions de blancs, pris n'importe où dans l'Union, on verra que les noirs ont, ou du moins avaient avant que les abolitionistes épousassent leur cause, plus de jouissances et moins de fatigues que les blancs. Il est bien certain aussi que cette race est celle sur laquelle a le moins de prise cette grande source de chagrins, le souvenir du passé et la prévoyance de l'avenir. Il y a certainement des cas de détresse, mais jamais d'une détresse aussi affreuse que dans la classe des blancs. Tout ceci n'est pas dit au hazard, mais c'est le fruit des observations les plus minutieuses et des recherches les plus diligentes.

6o. S'il était possible qu'une émancipation soudaine et générale eut lieu, ces affranchis ne resteraient pas dans le pays où ils sont aujourd'hui. Tous, excepté peut-être les enfans, les vieillards et les estropiés voudraient émigrer. Le Massachusetts en verrait peut être venir 100 à 200 mille; et que deviendrait ce surcroit de population dans un état où il est déjà si difficile de pourvoir à l'indigence et de surveiller le crime. Cette considération mérite l'attention de l'homme d'état.

Dans cet état de choses que devons nous donc faire? rien, absolument rien dans les états du nord. Aux citoyens du sud et à eux seuls appartient le droit de régler leurs propres affaires. C'est là ce que nous commandent les lois, notre intérêt et nos devoirs.

D'après les nouvelles de Lexington, du 29 août, il paraît que le choléra avait commencé ses ravages à Versailles (Kentucky.)

Un nouveau journal, *The New Orleans Union*, sous la direction de Mr F. Castel, commencera à paraître lundi prochain, 21 du courant. Il eût paru plutôt qu'on avait espéré, mais grâces aux faveurs du public toutes les difficultés ont été levées. Les principes de cette feuille seront indépendans de tout esprit de parti; elle soutiendra avec impartialité et zèle les intérêts de tous. Elle s'attachera à invoquer une communauté d'intérêts dans toutes les parties de la ville, de l'Etat et de l'Union, recommandant toujours sans crainte et sans partialité toutes les mesures d'une utilité générale. On tachera de la rendre aussi convenable pour les familles que pour les maisons de commerce, et tout en publiant les nouvelles commerciales les plus détaillées, les plus authentiques et les plus importantes ce journal contiendra souvent plusieurs colonnes d'extraits faits avec soin qui pourront délasser en instruisant.

Le *New Orleans Union* sera imprimé en caractères nets et lisibles, sur du papier du plus grand format de 7 colonnes; et comme il est destiné à la lecture de tous les citoyens sans distinction de classes ni de partis on ose espérer que le public encouragera cette entreprise.

Nous apprenons que 25 balles de nouveau coton, d'une qualité supérieure, ont été envoyées par la voie du chemin à Toutissee à la consignation de MM. Steve Tunis et Co., en en demande 20 cents. (Charleston Mercury.)

Un correspondant de Baltimore, dans une lettre datée du 31 juillet, annonce que les troubles sont appaisés; mais que la tentative que l'on va faire pour réélir Jesse Hunt à l'emploi de Maire pourrait bien créer de nouveaux désordres. Ses partisans sont nombreux. Ils se composent non seulement de tous ceux qui ont trempé dans les dernières révoltes, mais encore de ceux qui font à l'ex-maire un mérite de de n'avoir pas eu recours à la force des armes pour rétablir le règne des lois. Ses adversaires sont ceux qui sont ralliés sous le vieux général Smith qu'ils veulent élever à cette haute magistrature.

[Extrait d'une lettre d'un habitant respectable des Arkansas.]

"Maxwell, le maître de la poste aux Arkansas, a assassiné le 8 août dernier, M. G. G. M'Kinney, habitant de Concordia, Louisiane, qui était venu passer l'été sur son habitation, aux Arkansas.

"Le 8 août, M. McKinney accompagné de M. Beel, se rendit au bureau de la Poste pour demander s'il avait des lettres; arrivé au bureau, il descendit de cheval et pria M. Beel d'en tenir la bride un instant. Au moment où il entrait, on lui entendit demander à Maxwell pourquoi il tenait un pistolet armé à la main, et au même instant le coup partant, M. McKenney tomba mort sur la place, la balle lui ayant traversé le cœur. Les chevaux s'effrayèrent, et celui de M. Bell le jeta à terre. En se relevant il apperçut Maxwell tenant un fusil de chasse, armé et dirigé sur lui. Il s'écria aussitôt, "au nom du ciel, que faites vous!" Maxwell posa son fusil et s'écria "c'est terrible", et prit aussitôt la fuite à travers les bois qu'il connait aussi bien qu'un sauvage. M. McKenney laisse une veuve et trois enfans en bas âge."

La fermeture du Bosphore par la Russie et la Porte-Ottomane, dit un journal de France, soulève une des plus graves questions de droits public qui se soit présentées depuis un demi siècle. Les hommes qui, à travers les révolutions, suivent, avec un esprit méditatif, les progrès de la civilisation et du droit, s'étonnent qu'en face de notre société, deux peuples, reculés si l'on veut, parfleurs mœurs et leurs habitudes, aient voulu faire retourner le droit public aux siècles de barbarie.

Que signifie, en effet, une pareille injonction jetée à la face de la France et de l'Angleterre? De quel droit deux gouvernemens peuvent ils dire: Vous ne naviguerez pas dans la mer! A quelle législation a-t-on emprunté un pareil principe? et serait-il possible de jamais l'admettre dans le code des peuples? La mer appartient-elle à une puissance quelconque; consultez même l'école des publicistes des 15e et 16e. siècles; comment définissent-ils l'empire qui s'étend sur les vastes eaux? le domaine ne peut s'étendre au delà des côtes; et, vouloir fermer la mer, c'est ce que l'Angleterre n'a jamais osé même au temps de sa toute puissance maritime, alors qu'elle soutenait le droit de blocus sur le papier et tous ces principes violens que la ligue du Nord sous Catherine, et Napoléon sous l'empire, combattirent avec une si louable persévérance.

Ne faut-il pas déplorer l'insouciante conduite de notre diplomatie, laissant s'accomplir des actes aussi iniques, et tout cela en se bornant à de stériles protestations? Qui n'apperçoit les progrès de la Russie ambitieuse? qui n'apperçoit qu'elle se joue de nous, et des cabinets qui n'osent pas le courage de secouer son influence? C'est un évènement immense que cette fermeture du Bosphore; elle met au grand jour plate de la Porte-Ottomane et le triomphe du pavillon russe jusque sur les mers de Constantinople.

Nous qui voyons avant tout l'avenir du pays, nous demandons surtout que le ministère s'occupe des intérêts du commerce vivement alarmés par une telle déclaration; ce qu'on a fait aujourd'hui pour les navires de guerre, on peut le faire demain pour de simples navires marchands, et surtout de l'immense prospérité de Marseille, est important entrepôt des exportations de la Méditerranée.

Correspondance particulière du Constitutionnel par un de ses rédacteurs.

Londres, 22 juillet.

Monsieur,

Voici la session de vos chambres terminée. Zumalacarreguy est mort. Votre procès de la chambre des pairs est mourant. Absorbée par moins d'objets importans, l'attention, chez vous, va sans doute se reporter avec un nouvel intérêt vers les affaires de ce pays; c'est donc le moment, je pense, de reprendre cette correspondance que les circonstances m'avaient fait interrompre.

La saison proprement dite, touche ici à son terme. Avec elle vont finir les déjeuners, les dîners et les fashionables. Quelques jours encore, et ce qui reste à Londres de l'aristocratie opulente aura couru s'enfermer dans ses châteaux jusqu'au printemps prochain. La session du monde élégant sera close; mais celle du parlement ne le sera pas. Il siegera cette année plus long-temps qu'on ne l'avait supposé. C'est un parti pris. On laissera partir les ducs, les hommes resteront.

De fait, ce n'est pas le moment de quitter la place. Les chambres n'ont pas expédié la moitié des travaux dont elles se sont tracé le programme. Les hostilités sérieuses ne font que commencer entre les réformistes et les conservateurs.

Depuis une semaine, voilà que le torysme relève la tête. Il s'est enfin lassé du rôle de modération dissimulée que sir Robert Peel lui faisait jouer. Les mécontentemens du parti ne s'étaient exprimés d'abord que dans ses feuilles les plus frénétiques, comme le *John Bull* et l'*Age*. Aujourd'hui, la clameur est générale. "A quoi bon se dire conservateurs, si l'on trompe soi-même dans la réforme?" De là, cette révolte contre les dernières clauses du bill des corporations. On se repent amèrement d'en avoir admis le principe. "Si l'on pouvait au moins le mutiler!" Et l'on s'est vite mis à l'œuvre. Vous avez vu l'acharnement de l'opposition dans la discussion des articles additionnels proposés par lord John Russel. Docile aux exigences des siens, sir Robert Peel a mené lui-même la charge. Il a jeté aussi aussi son masque. Il s'est bien montré le véritable et pur tory qu'il est.

L'essai de résistance tenté par les conservateurs, surtout dans la séance des communes d'hier, ne doit pas pourtant les encourager, et ils eussent été battus plus complètement encore s'ils n'avaient, par une manœuvre assez habile, donné à leur opposition sur quelques points, une certaine fausse couleur libérale qui a rangé un moment de leur côté un petit nombre de membres indépendans. Mais quoi que fasse sir Robert Peel, malgré toutes ses ruses et ses hypocrisies, le bill des corporations sera voté d'emblée.

Les tories le savent bien, au surplus. Ils y sont résignés. C'est sur le bill des dîmes irlandaises et l'appropriation du surplus, qu'ils fondent, aux communes, leurs dernières espérances. Là pourtant toutes leurs manœuvres fanatiques du dehors, tout leurs appels à l'intolérance, à la peur, à la corruption ne leur serviront de rien. C'est lundi prochain que se décidera la grande querelle. Lord John Russel est bien résolu de ne point souffrir que le bill irlandais soit scindé; s'il en obtient la mise en comité une et intégrale, la question est emportée. Et, je vous le garantis, on ne doute point à la chambre du succès. Chacun sera à son poste. En écartant quelque voix douteuses, et tout bien supporté, on compte pour le ministère sur une majorité d'au moins quarante votes.

Quel sera chez les pairs le sort des deux bills de réforme et d'appropriation? Il n'est pas moins aisé de le prévoir. La chambre des lords, durant les premiers mois de la session, avait paru vouloir prudemment se renfermer dans les bornes d'une patiente modération; mais, cette semaine, à propos de la motion de lord Radnor sur les 39 articles des universités et de la pétition présentée par l'évêque d'Exeter, elle vient de prendre une attitude hostile qui révèle suffisamment ses projets, surtout en ce qui concerne la question irlandaise. La rancune égoiste et intéressée du torysme et du clergé protestant s'est manifestée tout entière dans les divers discours de lord Wellington et du vieil archevêque de Cantorbéry. Après de telles allocutions et le vote de mardi, il n'y a plus de sagesse ni de raison à espérer de cette Eglise protestante et de l'aristocratie qu'elle seconde. Aussi aveugles et entêtées l'une que l'autre, elles ont déterminé de jouer ensemble leur va-tout.

La cour, il faut le dire, n'est pas plus prudente. Le roi est faible; il n'a pas de volonté par lui-même; mais il est entraîné par la reine. Son entourage le domine absolument. Les bruits qui se répandent sur le mauvais-vouloir qu'il témoigne à son cabinet ne sont que trop fondés. Chaque jour la mésintelligence augmente entre le monarque et ses conseillers; toutefois on va trop loin, quand on annonce un renvoi imminent du ministère. Il n'y a rien à craindre de pareil avant la clôture de la session. La cour n'est pas raisonnable, c'est très-vrai, mais elle a le bon sens de se souvenir que les communes n'ont pas encore voté l'appropriation des fonds du budget. Ce vote refusé, tous les services sont suspendus, et, grâce à une combinaison admirablement favorable à la liberté, ce précieux vote ne s'accorde jamais qu'à la fin de la session, au moment où la chambre va se séparer. Donc la cour, soyez en sûrs, ne renversera pas le ministère aussi vite qu'elle en aurait l'envie: elle ne se soucie nullement que les vivres lui soient coupés.

La cession close ce sera différent. Il y a de grandes chances que le roi joue de nouveau cette année le jeu qu'il a joué l'année dernière. Cette année, cependant, la partie sera plus dangereuse; qu'il y prenne garde: il lui en coûterait cher, peut-être, de dissoudre une seconde fois dans les circonstances présentes le cabinet et le parlement.

Quoi qu'il en soit, on s'attend plus que jamais à une élection générale pour l'automne. L'activité est grande de part et d'autre: ce n'est pas seulement par les journaux qu'on rappelle incessamment aux électeurs que, lundi prochain, 20 juillet, est le délai de la régistration. D'énormes écriteaux portés à bras parcourent Londres en tout sens, avertissent à chaque pas les citoyens de leur devoir, et les convient de se faire inscrire sur les listes électorales toute affaire cessante.

En somme, que le ministère soit congédié, que la chambre soit dissoute, le ministère et sa majorité comparaîtront avec confiance devant le pays. L'union franche et parfaite qui a rallié autour du cabinet whig toutes les nuances de l'opinion libérale dans la chambre, fait également honneur à l'administration et aux réformistes. Les électeurs comprennent ce qu'il y a eu de modération, de générosité et de loyauté dans cette alliance.

Quant au ministère, je dois vous l'affirmer, tous les hommes sages et d'un libéralisme vraiment éclairé lui rendent la justice que mérite sa conduite. Il a été fidèle à ses promesses; il a fait jusqu'à ce moment tout le bien qu'il a pu.

C'est peu généreux à lord Brougham de l'attaquer anonymement comme il vient de le faire par sa dernière brochure, intitulée: "*We can't afford it.*" Il ne trouve pas le cabinet assez radical, lui, lord Brougham qui ne le trouvait plus assez tory quand il en était membre. Il s'élève contre les pensions exagérées, lui qui en touche, très-bien, une de 125,000 francs par an. Au lieu d'écrire ce pamphlet sans courage, il eût été mieux à lui de ne pas s'absenter comme il l'a fait de la chambre des lords ces jours derniers, et d'y appuyer le ministère whig de cette parole qu'il a si abondante, trop souvent lorsqu'elle est inutile. O'Connel, certes, n'est pas moins libéral que lord Brougham; eh bien! O'Connel défend aux communes l'administration envers et contre tous. Lequel des deux est le véritable homme d'état et l'homme honorable?

Sept heures du soir.

P. S. Rien d'important ce soir au parlement. Aux communes seulement, on ne compte plus que la grande discussion sur le bill irlandais de lord Morpeth puisse venir lundi prochain en ordre utile. Elle sera probablement alors ajournée au jeudi. Il parait que, lundi, sir Richard Vyvyan contestera au nom des tories la troisième lecture du bill des corporations. Cette petite diversion qu'on suppose concertée au fond avec le généralissime des conservateurs, n'empêchera pas le vote, mais elle fera naître une discussion qui absorbera la séance.

Les orangistes viennent de célébrer en Irlande l'anniversaire de la bataille de la Boyne par leurs violences accoutumées. Là rigueur louable avec laquelle lord Mulgrave a réprimé leurs désordres, va exposer le ministère à un redoublement d'attaque de la part des tories, mais elle lui vaudra de la part des catholiques de la chambre un surcroît de confiance et une coopération plus dévouée.

HONGRIE.

Agram, 15 juin.

Le combat qui a eu lieu le 10 juin entre les Bosniaques, au nombre de 3,000, et les troupes autrichiennes de frontière de l'état de Proschenikamen, n'est pas sans importance. Le général autrichien, à la suite des excursions que les Bosniaques avaient faites sur le territoire autrichien le 6 juin, s'était porté de Carlstad sur les lieux. Le 10 il fit ordonner aux Bosniaques de quitter les hauteurs environnantes qu'ils avaient occupées. Ceux-ci, au lieu d'obéir, tombèrent à l'improviste sur les troupes autrichiennes avec des cris et une fureur terribles. Les Autrichiens étaient au nombre de 500 hommes seulement: c'étaient quelques compagnies du régiment Ogulino des frontières, et un détachement de *seressani*. Cependant ils firent jouer quelques pièces d'artillerie, et attaquèrent l'ennemi sur tous les points à la baïonnette, et le mirent en déroute complète. Les Turcs ont perdu 400 hommes tués ou blessés, tandis que la perte des Autrichiens ne monte qu'à une vingtaine d'individus. Les capitaines des territoires bosniens de Offrojacz et de Terzac leur ont fait soumission, ont demandé le pardon et la paix, et ont promis de respecter les traités qui existent entre l'Autriche et la Porte.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS,

SEPTEMBRE 15.

COTON—44 bales Alabama, nouvelle récolte, à 13 1-4c

SUCRE—Un lot très inférieur a été vendu à 8c

Havane blanc de 12c—Quebrado 10 1-2c

MELASSE—38 à 39—lent.

FARINE—$6 50.

TABAC—6 1-2 à 9c, selon la qualité.

WHISKEY rectifié 38 à 40c—vieux, aucune demande.

CAFE—Havane 13 1-2 à 14 1-2c—St Domingue 12 1-2

BEURRE—Western 13 à 14c—Goshen 20c

GRAISSE—8 1-2 à 9c, bonne demande.

PORK—mess $17 à 18, lent; prime $15.

BEUF—mess, $12 1-2, demi baril $7, prime $10 1-2

RIZ—5c inférieur,

MAIS—70c le boisseau.

MORUE—boites $1 25—vente $1 12 1-3

Cordage, toile d'emballage, &c, sans variation.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, Howis, de la passe S. O. ayant remorqué les navires Kentucky et John Hale, tous deux de New-York, la goelette Francis, de Tuspan, et le garde-côte mexicain Moctezuma [ci-devant l'Henrietta], de la baie de Galveston, capturé par la goëlette San Felippe, pour spoliations exercées sur le commerce américain. L'Hudson a laissé la passe S. O. lundi dernier au coucher du soleil, et il rapporte que le bateau à vapeur Lion était en dehors de la pointe Sud avec le navire Howard, de New-York. Il annonce aussi que le navire Asia était en dehors de la barre.

Navire John Hale, Crowell, 22 jours de N York.

Navire paquebot Kentucky, Bert, New York.

Goel Moctezuma, Thompson, de Galveston.

Goel Francis, Gould, de Tuspan.

DRAGONS LOUISIANAIS.

ATTENTION!

La compagnie en équipement complet montera à cheval jeudi 18 du courant et se réunira à 4 heures P. M. sur la place Lafayette.

Par ordre du commandant,

16 sept

CAVALERIE D'ORLEANS.

LES membres composant cette compagnie se réuniront Jeudi prochain, 17 du courant, de 4 à 6 heures de l'après-midi, chez le capitaine, rue Bourbon No. 225, à l'effet de procéder à la nomination de sous-officiers.

Par ordre du capitaine Hortaire Hendry,

JH. CUVILLIER,

16 sept—1 Maréchal des logis chef p. inter.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval dimanche 21 du courant, et s'assemblera à 7 heures précises du matin, à la place du Cirque.

Par ordre du commandant,

16 sept J. B. BRYAN, Adt. Major.

V. CONNAND—Importeur et marchand de FAYENCE et de VERRERIE—prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son magasin au No. 2, rue Conti

15 sept—15

AVIS.—J M BACH, encanteur, ayant ouvert son bureau chez Mr C. Pollock, notaire public, rue Royale, offre ses services au public, et est prêt à faire toute espèce de vente.

S'adresser à lui au dit bureau, ou à Francis Fernandez.

16 septembre—3

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de commerce sous la raison de Carrière et Bordu zat, sera dissoute le 30 de ce mois, par sa propre limitation et de consentement mutuel; à partir de cette époque, l'un ou l'autre associé donnera ses soins à la liquidation de la présente société, et la signature de la maison ne sera employée qu'à cet effet.

16 sept A. CARRIERE, D. G. BORDUZAT.

AUX STEAMBOATS.

BOIS de pin gommeux et leger, constamment en main et pouvant être livré sous le plus bref délai, par

W. E. & R. MURPHY,

16 sept—1m rue du Basin, No. 132.

CHARBON—700 barils de charbon, 275 barils de goudron et 100 do de brai, reçus et à vendre par

16 sept W. E & R. MURPHY, No 132, rue Basin

ON demande plusieurs travailleurs, s'adresser au bureau de la compagnie de la Banque et du Gas. 16 sep

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. DELARUE, orfèvre et bijoutier, prévient le public qu'il a transporté son domicile, rue Bourbon, No. 171, entre les rues Toulouse et St-Pierre, où il continuera de faire et vendre toutes sortes d'ouvrages, comme couverts, cafetières et tout ce qui concerne son état.

Il tient également les articles de bijouterie et joaillerie au plus juste prix.

Il achète les vieilles matières d'or et d'argent.

16 septembre—3

MARCHANDISES ayant droit au retrait des droits, shalls de coton uni et croisé assortis 9 8 5 4 et 8 4; lawns suisses 4 4; mousselines de l'Inde 5-4; do blanc et à raies 5-4; chalhettes blanches et de couleur, mousseline transparente à carreaux; do mull unie; mouchoirs chalhette de goût en couleur et à franges, coton imprimé blanc et noir 7-8; do pour meubles; do de goût fonds noire et clairs; chints supérieur croisé, en débarquement du navire l'Asia, venant de Liverpool, et à vendre par

GARDINER & WATSON,

16 sept rue de Chartres, No 113.

MARCHANDISES SECHES—18 balles coutil croisé Lowell 7-8, à vendre par

GARDINER & WATSON,

16 sept rue Chartres no 113.

VIN DOUX—Le soussigné offre à vendre à son magasin, 90 barils vin doux de Malaga, 15 pipes de do, ayant droit au drawback,

F H PETITPAIN,

16 sept encoig Chartres et Toulouse.

DEPOT DE BOIS—Ceux qui désirent se pourvoir de leur bois de chauffage pour l'hiver, feront bien de s'adresser à [16 sep] W. E & R MURPHY, 132 Bassin.

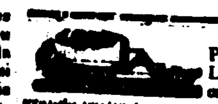

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le bateau à vapeur OCEANA, capitaine Dagget ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret et passage ayant une grande et excellente chambre haute où l'on est parfaitement logé. S'adresser au capitaine à bord. 16 sept

$2000 de Récompense

SERONT payées à quiconque arrêtera et remettra à la garde du shérif de cette paroisse, JAMES M. CROSBY, dernièrement marchand de verrerie, débiteur en faite, et accusé d'avoir fait des faux pour des sommes considérables sur les banques de cette ville. *James M. Crosby* est Irlandais de naissance, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ cinq pieds huit pouces, cheveux brun foncé, teint pâle et tacheté de rousseurs, yeux très petits, souriant en parlant, et résidant en cette ville depuis 3 ans.

RICHARD RELF,
Caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

THS. URQUHART,
Président de la Branche Banque des Etats Unis.

THS C. MAGOFFEN,
Caissier de la Banque de la Louisiane.

16 sept—6

NOUVELLE INVENTION.—Deux fusils de nouvelle invention et d'une rare perfection tirant 12 et 16 coups à la minute; à vendre chez Mr. Dujay, tabt. de tabac, rue de Chartres, vis à vis la Bourse. 16 sept

$50 DE RECOMPENSE.

LE soussigné demeurant à l'Hôtel des Etrangers tenu par Mr Marty, a été volé dans la nuit de samedi dernier de $450 en billets de banque, et d'un billet tiré par Jas. J. Buss à l'ordre de V. Bénite, en date du 22 août dernier, à 6 mois, pour somme de $860. Le dit billet est endossé "ne varietur" par H. B. Cénas, not. pub. La dite récompense sera payée à celui qui me remettra ces valeurs, et il ne lui sera fait aucune question.

16 sept—3 J. R. HALDRAN.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis que la société qui existait entre lui et le sr. Déjan, sous la raison commerciale Metge & Déjan a été dissoute entr'eux d'un commun accord à partir du 1er septembre 1835. Que le sr. Déjan reste seul chargé de la liquidation de la société. Que par suite de cette dissolution, le sr. Metge vient de fixer sa nouvelle pharmacie rue Royale, No. 129, entre les rues St Pierre et Orléans, maison du docteur Martin.

Les fréquentes et intimes relations qu'il a avec les premières maisons du Nord et de France, tiendront sa pharmacie constamment pourvue des marchandises les plus belles et les plus fraiches. Il ose espérer que la confiance qu'il a su mériter durant sa gestion de la pharmacie de défunt Forestier lui sera conservée, et que le public et ses amis continueront de lui accorder leur patronage. Tous les ordres qui lui seront adressés seront remplis avec exactitude. Sa pharmacie sera ouverte le 20 septembre courant.

16 sept—6 J. METGE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Je certifie par ces présentes que le 27 juin 1835 jugement a été enrégistré dans cette cour, dans la cause de Mad. Victor Grosjean contre son mari, dans les termes et caractères suivans, savoir—No. 8351 Mad. Victor Grosjean contre son mari—La cause a été appelée ce jour pour être jugée par la cour, du consentement des parties—Murphy et Grailhe Esq. pour la demanderesse, A. Hen et H. F. Diblieux Esq. pour le défendant —Après avoir entendu les témoignages et les argumens des avocats et après avoir le document présenté par la demanderesse, la cour étant convaincue que les sommes et les billets réclamés par la dite demanderesse lui sont dus, et que les affaires du défendant sont dans un désordre qui pourrait mettre en danger ces dites réclamations, il est ordonné par la cour que la demanderesse soit séparée de biens avec son époux et qu'il soit condamné à lui payer, 1o. la somme de $750 prix qu'il a reçu pour la vente de l'esclave Marguerite, la somme de $48 reçues par lui de la succession du père de son épouse, et qu'en outre il soit condamné à lui remettre six billets qu'il a reçus par la dite succession, savoir, trois billets de $194 01 2-3 chaque, et trois billets de $834 94 4-9 chaque; et à payer les frais du procès.

N. Orléans, 6 Juillet 1835.

(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

Jugement enrégistré au Dossier des jugemens, C, p. 119.

En témoignage de quoi j'ai, sur les présentes affixé mon seing et le sceau de la dite cour, dans la ville [L S] de la Nouvelle Orléans ce 29e. jour d'Aout, dans l'année de notre seigneur 1835 et la 60e. de l'indépendance des Etats Unis.

16 sept—3 J. OLLIE, D. Greffier.

Succession d'Auguste Ducos.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Auguste Ducos, de présenter leurs comptes, avec les pièces à l'appui, au soussigné, à la cour des preuves pour liquidation.

16 sept S BLOSSMAN, dep. rég. des tests.

SUCCESSION de feu Charles Pierre alias Charles Pierre Mayorquin, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Lundi 28 septembre 1835, à 10 heures du matin,—En vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Pierre alias Charles Pierre Mayorquin h c l, les meubles &c. dépendants de sa succession. La vente aura lieu à l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine. Conditions de la vente: comptant.

16 sept W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

SUCCESSION de feu François Montreuil alias Louis Dédé, h c l—Vente par le régister des testamens—Lundi 28 septembre 1835—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau à 4 heures de l'après midi, les meubles &c. dépendant de la succession de feu François Montreuil alias Louis Dédé, h c l. Conditions de la vente: comptant.

16 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de feu Charles Pierre alias Charles Pierre Mayorquin, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 19 octobre 1835, à midi—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Charles Pierre alias Charles Pierre Mayorquin, h. c. l., les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1° Linder, nègre, âgé d'environ 24 ans, maçon.

2° Phil, nègre, âgé d'environ 26 ans, un peu maçon, et s'est absenté quelques fois.

3°. Une propriété à l'encoignure Est des rues Dumaine et Bourgogne, divisée en deux lots comme suit:

Le premier lot de terre étant à l'encoignure et mesurant quarante pieds de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne, mesure française, ensemble la maison composée de quatre pièces et deux cabinets, et une cuisine à étage de trois pièces en bas, et autant en haut, le tout en briques.

4° Un terrain attenant au précédent, ayant quarante pieds trois pouces de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur mesure française, avec des vieilles bâtisses en bois.

5° Trois lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No 11, de l'ilet No 2, ayant soixante pieds de face à la rue au Coure Marigny, sur cent quatre vingt dix pieds de profondeur; et le 2d et le 3e désignés sous les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villerd sur deux cent trente sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamarque et Coure Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, et les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 sept

SUCCESSION de feu François Montreuil alias Louis Dédé h c l —Vente par le Régister des Testamens—Lundi, dix neuvième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu François Montreuil alias Louis Dédé h. c. l. les propriétés foncières et esclaves, savoir:

1° Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve en briques, de deux appartements séparés par une galleria, une forge bâtie en briques et une vieille cuisine en bois.

2° Un lot de terre situé au faubourg Annunciation dans cette paroisse de la Nouvelle Orléans, mesurant quarante pieds de face à la rue des Nonnes, entre les rues de la Vieille Levée et de la Nouvelle Levée, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble trois maisons en bois, dont deux en très mauvais état.

3° L'esclave nommée Céleste, agé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; et l'esclave un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 septembre

DROGUES & MEDECINES.

RECU par le Mississipi, Flavius et Magestic, un assortiment de drogues et médecines.

Aussi, 5000 belles SANGSUES, en débarquement du brig San Roman, qu'on offre à vendre chez

7 août P. CURACHS & Co.

CHANGE sur Londres à vendre par

HARRISON, BROWN & co.

9 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave FANNY, âgée d'environ 40 ans, depuis plusieurs années dans le pays, excellente blanchisseuse, repasseuse et servante de maison. Les titres seulement garantis, attendu qu'elle a eu le bras gauche cassé, ce qui n'empêche pas néanmoins d'en faire usage.

Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à final paiement. L'acte de vente en l'étude de Wm Y Lewis, aux frais de l'acquéreur.

16 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi 16 du courant il sera vendu au magasin d'encan à 10 heures, toiles blanches 3 4 et 4/4, calicos, mouchoirs, toiles, platilles, bretagnes et une grande variété d'autres articles. 16 sept

PAR J M BACH.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis, l'esclave Clem, bon manœuvre, âgé de 13 ans; le dit Clem s'étant absenté plusieurs fois de chez son maitre pour aller voir sa mère. Conditions: 1 quart payable le 18 octobre prochain, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire pub., aux frais de l'acquéreur. 16 sept

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, Peggy, négresse, âgée de 16 ans, enceinte, sachant un peu tout faire, garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions. 6 et 12 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public. 16 sept

PAR F. DUTILLET ET DELERY.

SAMEDI, 19 septembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, en date du 13 août 1835, les esclaves et la propriété suivante, appartenant à la succession de feu Sophie Lalande Ferrière, veuve Duminel de Clapion.

Paul, nègre africain, âgé de 50 ans, Adèle, mulatresse, âgée de 25 ans, créole, sachant un peu de tout.

Un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St Claude, mesurant 30 pieds de face au dit chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, avec la maison et ses dépendances.

Conditions: Un tiers comptant, et 9 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.

14 sept—2pe

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgenoy, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme curateur de la dite paroisse, le 2 mars 1833, conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles led.t cautionnement ne serait point cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à [L. S.] la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.

(Signé) E. D. WHITE.

Par le gouverneur.

(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.

16 sept—30

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no. 8452—James Stewart contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers étant par les présentes acceptée, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, not. pub. le 24e jour du mois de septembre, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. G. R. Duncan, avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour, au greffe, Nlle. O. 22 août 1835.

24 août—2pe ARMAND PITOT, greffier

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 50 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

Nlle. Orléans, 12 sept. 1835.

14 sept DENIS PRIEUR, maire

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que Jean Bossant, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, et ex officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 mai 1835 dans l'affaire d'Antoine Foucher contre les héritiers de sa femme décédée, pour opérer un partage entre les dits héritiers, il a été procédé par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 23 juillet 1835, à la vente publique de la propriété foncière ci après décrite, et qu'à la dite vente le susdit Jean Bossant en même dernier et plus offrant enchérisseur, se rendit adjudicataire de la dite propriété pour le prix de neuf mille neuf cents piastres, payables dans un, 2 et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Sauette, ayant mesure française 60 pieds de face sur la première rue et 120 pieds de profondeur et face à la seconde rue, ensemble la maison et autres améliorations qui s'y trouvent.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le [L. S.] sceau de la dite Cour des Preuves, ce 11me jour du mois de septembre A. D. 1835.

14 sept W. F. C. DUPLESSIS, register,

A LOUER—*Pour plusieurs années.*

UN vaste emplacement, situé nord-est du canal Carondelet, près de la demi lune, mesurant 132 pieds français face au dit canal, sur 260 pieds de profondeur face à la rue St. Pierre, très élevé et à l'abri des inondations, avec tous les édifices consistant en une maison composée de quatre chambres à feu, galerie et cabinet, cuisine, poullailler &c, une écurie pour dix chevaux, un magasin à charbon et un hangard de 160 pieds de long—Le tout parfaitement installé pour le commerce du bassin. S'adresser pour les conditions, qui seront convenables, au soussigné chez Mr. N. Girod.

14 sept—3ds. 2f1pe G. MONTAMAT.

BANQUE DU KENTUCKY.—Les actionnaires de cette institution qui demeurent en cette ville sont prévenus par les présentes que le 5me paiement de $10 par action est exigible le 1er octobre suivant payable et légalement acquitté à la Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

JOSEPH SAUL, caissier.

14 sept—3f Nlle. Orléans 12 sept. 1835.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES, RECOLTE DE 1835.

LE soussigné a maintenant le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir par le paquebot Nashville, en droiture de New York, une très grande facture comprenant toutes les premières espèces de GRAINES POTAGERES de la récolte de cette année 1835.

Les habitans et propriétaires de jardins potagers sont respectueusement priés d'envoyer leurs ordres, et ceux des marchands de la campagne qui acheteront pour revendre seront exécutés avec promptitude.

S'adresser comme d'usage à WM. SMITH, au magasin de graines de jardinage, rue de la Douane No. 88.

On attend un nouvel envoi par le Shakespeare. 26 août

LES soussignés liquidant leurs affaires invitent les personnes qui leur doivent à solder leurs comptes d'ici au 1er octobre prochain pour éviter des poursuites judiciaires. Ils offrent à vendre à de très-bas prix jusqu'au 21 courant les marchandises qu'ils ont en magasin, celles qui resteront devront être mises à l'encan ce même jour.

9 sept—3f BORDERES FRERES.

200 BARRILS bœuf prime, 100 demi barrils de mess en magasin, 500 barrils farine superfine (nouveau grain) en débarquement du bateau à vapeur Ouachita, et à vendre par TOURNE & PECKWITH

9 sept Nouvelle Levée, nos 28 & 29.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Alexander, 12 demi pipes eau de vie de Cognac. En magasin, 300 barriques vins de Bordeaux de diverses qualités; 250 caisses vins Margaux, Pasillac et St Julien; 36 tierçons vin blanc sauternes.

31 août FELIX LABATUT.

VIN DE MALAGA.

91 BARILS, 9 pipes et 8 demi pipes de vin doux de Malaga en débarquement du navire Charles Henry de la Havane, et à vendre par

A. QUERTIER & BOUTIN.

4 sept rue St-Louis No 26.

SULPHATE DE QUININE.—400 onces nouvellement reçues à vendre par...